

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Présidente de séance : Roger ALEMANI
Secrétaire de séance : Laurence RAYEUR-KLEIN
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 18

Procurations : Mme Carole COLIN à Mme Lydia BARRAT, M. Camille ZEGHMOULI à Mme Laurence RAYEUR-KLEIN, M. Clément PIERRE à M. Philippe PAGNI, Mme Caroline LARRIERE à M. François VIRTEL, M. Christian AULEN à M. Gilles VARIN, Mme Catherine BEGON à M. Denis VERCELOT, Mme Patricia DURUPT à Mme Marine MONCHIERI, M. Arnaud BADONNEL à Mme Audrey PIERREL, Mme Aurélie MARIOT à Mme Audrey PIERREL, M. William BRET à M. Roger ALEMANI, Mme Marie-Thérèse BOSCHART à M. Franck CHAGNOT.

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2022 est adopté.

1 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Sur présentation de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, expliquant les nécessités liées à la révision du plan local d'urbanisme de procéder à un débat, le Conseil municipal prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui définit les nouvelles grandes orientations du plan local d'urbanisme à approuver.

Monsieur Roger ALEMANI ouvre le débat et explique les nouveaux objectifs à atteindre et notamment :

- La vocation militaire de la caserne dite « Haxo » n'a plus lieu d'être. Le PLU doit donc intégrer sur cet espace une ou plusieurs vocations nouvelles ;
- Les données statistiques du rapport de présentation doivent être mises à jour et la PADD nécessite des remaniements afin d'intégrer le projet sur la caserne ;
- L'évolution des constructions dans certaines ZAC demande l'intégration de nouvelles règles d'urbanisme afin de permettre des évolutions tout en préservant les grandes lignes des formes urbaines ;
- Les règles dans les zones d'activités doivent être revues pour intégrer de nouveaux projets industriels et permettre de densifier certaines de ces zones.

Aussi, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, la commune doit déterminer ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement et propose de mener des actions dans les domaines suivants :

- Orientation générale n° 1 : Assurer une production de nouveaux logements compatible avec le SCOT et le PLH permettant une croissance modérée de la population
- Orientation générale n° 2 : Améliorer le cadre de vie et valoriser les atouts du territoire

- Orientation générale n° 3 : Concilier développement raisonné et respect de l'environnement
- Orientation générale n° 4 : Conforter le tissu économique du territoire.

2 – ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ – DEFINITION DES OBJECTIFS, DU PERIMETRE ET DES MODALITES DE CONCERTATION : MODIFICATION

Appelée à se prononcer, l'assemblée délibérante, sur proposition de Madame Anne-Sophie MONANGE, Maire-adjointe, décide, à l'unanimité, de modifier les objectifs tels que présentés et d'ajouter notamment la construction d'un complexe sportif et culturel.

3 – COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL : LANCEMENT DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, ouï l'exposé de Madame Armelle GALMICHE-RENARD, conseillère municipale, approuve le projet de construction d'un complexe sportif et culturel sur la caserne Haxo et donne pouvoir au Maire pour toutes démarches permettant la réalisation de cet équipement.

4 – ACQUISITION DES PARCELLES AT 4 & BD 106

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Muriel THILL, conseillère municipale décide à l'unanimité de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir à « L'Office Notarial des Images ».

5 – CESSION DU LOT 50 – ZAC DE MAXIMONT 3

Ouï l'exposé de Monsieur Denis UNAL, conseiller municipal délégué, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de céder le lot n° 3 composé des parcelles cadastrées BC 291, BC 292 et BC 293 d'une contenance totale de 1453 m² aux SCI de BEAULIEU, CASA NOVA et DUNOPONTEL ou toutes personnes civiles ou morale s'y substituant au tarif de 40 €/m² ht et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation du Maire.

Le Président de séance,



Roger ALEMANI,
Maire